
PROJET GLOBAL JEUNES :

écoles de sport et d'aventure.

FFCAM 2006

Origine du projet

- Faire la promotion des activités de montagne auprès des jeunes et des savoir-faire de notre fédération
 - Regrouper au sein d'une même structure toutes les initiatives en faveur des jeunes
 - Simplifier les circuits et les démarches dans les clubs
 - Avoir une meilleure lisibilité des projets
 - Améliorer les modes d'attribution des subventions fédérales
-

Types d'actions dans les clubs

- Objectif fixer un cadre d'organisation des actions jeunes appelé label.
 - Les actions des clubs sont inscrites, soit dans le cadre d'une école de sport, soit dans le cadre d'une école d'aventure.
 - Les écoles seront prises en compte par la fédération, même si elles ne rentrent pas dans le cadre fixé par les labels.
-

Types d'actions dans les clubs

- Les écoles de sport : une pratique dans des milieux aseptisés.
 - Escalade
 - Ski alpin et nordique

- L'école d'aventure : une pratique dans des milieux non aseptisés.

Une organisation spécifique à la FFCAM et unique dans le mouvement sportif

Critères de labellisation communs à toutes les écoles

- **L'encadrement :**
 - Un initiateur et/ou un professionnel (initiateur minimum escalade ou alpinisme)
 - Si c'est un professionnel, obligation d'avoir au moins un bénévole impliqué dans l'encadrement de l'activité (sur les cours et/ou sur les sorties).

 - Le club doit utiliser **un outil spécifique** (livret, passeport...) reflétant la progression du jeune. Dès la mise en place d'un livret fédéral spécifique, l'école devra obligatoirement utiliser cet outil.

 - **Participation financière :** il faut qu'il y ait une participation financière spécifique des jeunes en plus de l'adhésion au club.

 - **Budget :** au sein du club, l'école doit disposer d'un secteur budgétaire spécifique (non dissocié de la comptabilité du club).

 - Chaque école doit avoir un **cahier de suivi des EPI** utilisées.

 - Une **information** régulière doit être assurée aux parents (conditions de pratique, encadrement, objectifs, programme...).

 - L'école met en place des **passerelles** vers les groupes promotionnels, espoirs et vers la formation de cadres.
-

Critères de labellisation

L'école de sport : escalade

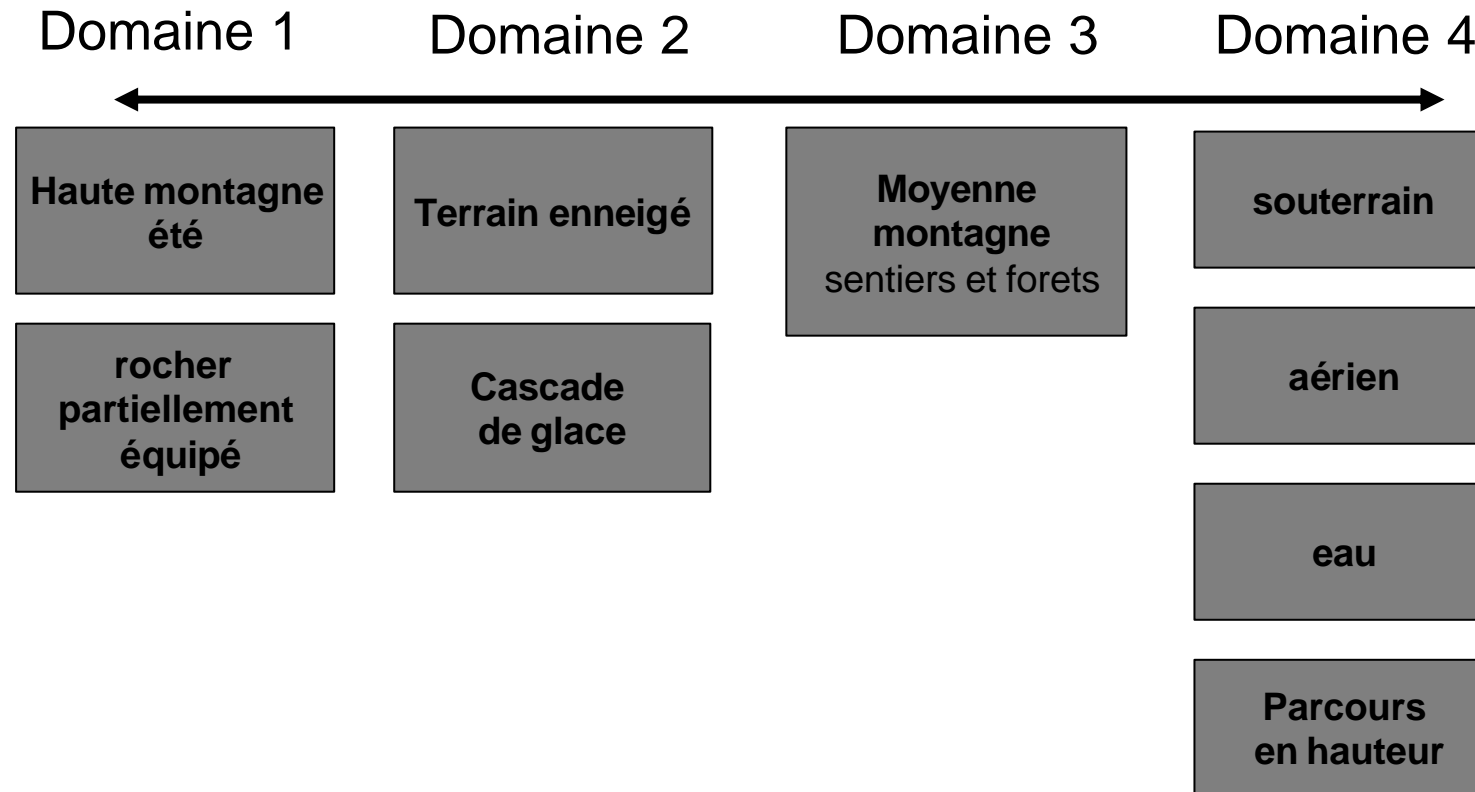
- Un site aménagé : SAE , terrain pédagogique
 - Un responsable « escalade » bénévole de l'action doit être clairement identifié.
 - Des cours encadrés :
 - Proposés à au moins 2 tranches d'âge ou deux niveaux
 - Au moins une séance par semaine pour chaque niveau sur la saison
 - Des sorties en milieu naturel:
 - Au moins 5 sorties par an dans chacun des niveaux (10 sorties au total).
 - Si le site est situé à plus de 100 km du club, le nombre de sorties annuelles est fixé à 3 par niveau (6 au total).
-

Présentation de l'école d'aventure

La mise en place du label «école d'aventure» a pour objectif **d'assister les clubs dans la construction de leur projet jeunes**, l'objectif étant de faciliter l'accession des jeunes à la pratique autonome des activités en terrain non aseptisé, dans les meilleures conditions d'encadrement et de sécurité.

L'école d'aventure distingue 9 milieux de pratique, répartis en 4 domaines.

Critères de labellisation : L'école d'aventure



Trois journées minimum au choix dans 3 des 4 domaines

Le livret escalade au service des clubs:

- **6 étapes pour illustrer la progression gestuelle :**
 - Du baptême pour le débutant au grimpeur « étoile ».
 - Des premiers pas dans le 4 au 1er 8a après travail.
 - De l'initiation sur S.A.E. à la performance en falaise, en passant par la découverte du bloc...
 - La rubrique « mes principales réalisations » pour noter sa progression dans chaque niveau...
 - **6 étapes pour décomposer l'apprentissage des techniques de sécurité:**
 - Du premier nœud de huit au premier relais en grande voie...
 - La CNE travaille à la mise en place de passerelles pour faciliter l'obtention des UF préparant au diplôme d'initiateur et accès aux groupes « espoir »
-

Le livret aventure au service des clubs:

- Il est présenté par milieu de pratique et non pas par activité.

 - Il comprend trois parties :
 - Infos fédérales
 - Tableaux des compétences et d'auto évaluation
 - Tableaux de validation, liste de courses

 - Il permet de valider 3 niveaux de compétences dans chaque milieu:
 - Niveau bronze
 - Niveau argent
 - Niveau or
-

Les niveaux du livret aventure

- Aventurier de bronze : découverte du milieu, des techniques et des connaissances fondamentales.
 - Aventurier d'argent : apprentissage des techniques de progression et de sécurité.
 - Aventurier d'or : autonomie de pratique au sein d'un groupe ou d'une cordée.
-

EXTRANET

- Pour quoi faire ?
 - **Déclarer vos écoles à la Fédération afin:**
 - D 'obtenir un agrément fédéral ou un label (si votre école répond aux critères).
 - De disposer gratuitement des livrets jeunes, même si les écoles ne rentrent pas dans les critères de labellisation.
 - **Établir vos demandes de subvention à:**
 - La Fédération par le biais de la Commission Nationale Jeune.
 - Aux Comités Départementaux
 - Aux Comités Régionaux
 - **Faire vos bilans afin de toucher vos subventions.**
 - Comment ?
 - En se munissant du code « activités formations » : chaque club a le sien.
 - En suivant les conseils de la notice disponible sur le site Internet.
-

Échéancier

- Saisie des projets sur extranet par les clubs jusqu'au 20 novembre.
 - **Tous les DTR jeunes et activités, les cadres techniques se réunissent par région entre le 21 novembre et le 30 décembre afin :**
 - D'étudier les dossiers.
 - De faire la liste des projets à labelliser.
 - De proposer les montants des subventions pour les clubs qui se lancent.
 - D'organiser les visites du secteur pour les conseils.
 - La Fédération attribue les labels début janvier.
 - Attribution des subventions nationales mi-janvier, et saisie des sommes sur extranet.
 - Les régions et départements qui souhaitent apporter une subvention la saisissent aussi sur extranet au plus tard fin février.
 - Suivi des projets par les DTR dans les clubs : aide éventuelle à l'organisation des validations de niveau sur les livrets, conseils d'organisation, conseils de mise en place...
 - Saisie des bilans par les clubs sur extranet au fur et à mesure que les actions sont réalisées et impérativement avant le 15 Septembre.
-

Attribution des subventions nationales:

- Part fixe :
 - 400 € par école d'aventure labellisée ou non
 - 200 € par école de sport labellisée ou non
 - Part variable :
 - Proportionnelle au nombre de jours, au nombre de participants et à l'école (labellisée ou non).
 - Dépend du nombre de projets et du budget fédéral attribué aux projets jeunes.
 - Aide au déplacement pour les stages d'au moins 4j
20 € par jour après demande faite au DTRJ, pour des destinations et des frais justifiés.
 - Aide au démarrage :
Selon besoin pour les nouveaux projets.
 - Montants des aides fédérales :
 - en 2005 70000 € pour 70 projets
 - en 2006 80000 € pour 89 projets
 - en 2007 100000 € pour ?? projets
-